



## **APPEL A CANDIDATURE 2017**

## Résidence d'artiste - 10<sup>ème</sup> édition

Au Centre Hospitalier Universitaire d'Angers - DSSSLD Date limite d'envoi des candidatures : 12 mai 2017

Le département de soins de suite et de soins de longue durée (SSSLD) du CHU d'Angers ouvre pour la dixième année consécutive ses locaux à un artiste, dans le cadre d'une résidence.

Cette résidence d'une **durée de six mois** bénéficie du soutien et d'un partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC des Pays de la Loire) et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire dans le cadre du programme Culture et Santé en Pays de la Loire, et la Ville d'Angers.

A l'occasion de cet anniversaire, il est proposé aux artistes une résidence différente des années précédentes. Au cours des neuf premières années, la résidence s'adressait à un artiste plasticien et prenait la forme d'une résidence de création. Pour 2017, il est proposé aux artistes une résidence de recherche pendant laquelle le lauréat pourra expérimenter un croisement avec un artiste issu d'un autre champ de la création sur tout ou partie du temps de résidence, à sa convenance.

### Objectifs

La résidence participe au développement de la vie culturelle des services de soins du département de soins de suite et favorise une démarche de sensibilisation à l'art contemporain. Cette action est conçue comme une opportunité d'offrir à un artiste un espace de travail et une occasion de rencontres régulières entre l'artiste, les patients, les accompagnateurs et le personnel soignant et médical. L'atelier se situe au centre du département de SSSLD et à proximité des lieux de vie et de convivialité.

Ce projet d'espace culturel a plusieurs intentions :

- elles sont artistiques : offrant la possibilité à un artiste de s'approprier un lieu, en rencontrant ses résidents,
- elles sont hospitalières : favorisant la rencontre, l'échange, le lien social,
- elles sont en mouvement : favorisant le lien entre la Cité et l'hôpital, les patients et les visiteurs, le personnel et les artistes...

L'artiste en résidence, en accord avec le personnel, ouvre son atelier aux patients, au personnel du département de soins de suite et de soins de longue durée et aux visiteurs. Il met en regard sa pratique, son espace de travail. Cette année, le lauréat aura la possibilité d'inviter un autre artiste sur un temps de sa résidence. Les usagers du lieu pourront ainsi être témoins, dans l'atelier, de ce temps de recherche et de croisement.

Ainsi, à l'issue de la résidence, il y aura un temps de présentation du résultat de cette résidence qui pourra prendre une forme de « sortie de fabrique » ou une première présentation d'œuvre plus aboutie (performance, œuvres plastiques, ensemble de notes de travail et de recherche...). L'édition sera le reflet de ce temps de résidence : temps de recherche, processus engagé, voire de création partagée entre artiste lauréat et artiste invité. Ce temps sera le moment de la présentation de l'édition réalisée (tirage 400 exemplaires dont 200 exemplaires pour l'artiste lauréat) ; il constituera le temps fort qui clôturera cette résidence au sein du CHU.

Pendant le temps de la résidence, l'artiste peut envisager des passerelles avec un autre champ artistique. Le service culturel du CHU d'Angers sera à sa disposition pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce croisement disciplinaire, en lien avec le réseau des acteurs culturels en partenariat avec le CHU d'Angers. Au moment de la candidature, le candidat ne sait peut-être pas encore qui il souhaite inviter dans le cadre de cette résidence mais il doit préciser dans sa candidature quel est le champ artistique avec lequel il souhaiterait croiser sa recherche en cours (écriture, spectacle vivant, création sonore, métiers d'arts...). S'il sait déjà quelle personne il souhaite associer à sa recherche et inviter, il peut l'indiquer et joindre les éléments qui

permettront d'apprécier cette proposition. La résidence dure 6 mois, le temps entre l'annonce du lauréat et la fin du premier mois de résidence pourront être mis à profit pour préciser l'invitation qui sera formulée par le lauréat.

En collaboration avec la médiathèque de la Ranloue (Saint-Barthélémy d'Anjou), la bibliothèque du CHU propose, au sein du département de soins de suite et de soins de longue durée, une sélection de livres d'art en consultation et en prêt pour les personnes hospitalisées et les personnels du département de soins de suite et de soins de longue durée.

Le partenariat avec la Ville d'Angers inscrit cette résidence dans le territoire angevin dans la durée : une œuvre de l'artiste lauréat(e) de la résidence est proposée au comité d'acquisition de l'artothèque d'Angers pour que les abonnés et le public de l'artothèque puissent, après la résidence, sous réserve de la décision du comité, avoir la possibilité de découvrir une œuvre de cet(te) artiste.

En partenariat avec l'ESBA-TALM site Angers, il pourra être envisagé une collaboration autour de la résidence (passerelle avec les étudiants et avec l'école, accès aux ateliers dans des conditions à construire à partir du projet proposé).

## Les conditions générales

- Durée de la résidence d'artiste : de septembre 2017 à février 2018.
- Bourse de recherche de l'artiste lauréat de 4 000 euros comprenant ses frais de déplacement (l'hébergement et les repas de midi et du soir peuvent être éventuellement pris en charge lors de la présence en résidence) - somme payable sur présentation de facture et/ou note d'auteur sous déduction de toutes cotisations et charges applicables, à savoir notamment MDA et autres cotisations sociales (CSG, RDS...),
- Prise en charge des frais liés à la recherche, à la production et à l'édition à concurrence de 6 000 euros TTC (en fonction du projet de recherche, ce budget pourra être augmenté en lien avec l'accueil de l'artiste invité par le lauréat à définir avec le lauréat).
- Présence dans le département de soins de suite et de soins de longue durée à préciser dans la convention de partenariat (environ 48 jours de présence sur 6 mois, fréquence à définir avec l'artiste lauréat, 2 jours ouvrés/semaine par exemple ou autre modalité... à préciser dès la candidature si cela est possible). Il n'est pas possible de concentrer les temps de présence sur des week-ends ou des périodes de vacances scolaires.

Cette résidence fera l'objet d'une convention entre l'artiste, le CHU d'Angers, l'Université d'Angers et l'association Entr'Art, porteuse du projet. Cette convention définira les modalités d'action. Un avenant y sera annexé en cours de résidence pour préciser le cadre de l'invitation faite à un autre artiste par le lauréat dans le contexte de cette résidence.

Pour cette résidence, le droit à l'image des personnes hospitalisées ne devra pas être un enjeu de la démarche artistique du candidat : il ne sera pas possible de donner une suite favorable à une demande de droit à l'image concernant les personnes hospitalisées.

## Composition du dossier de candidature :

- Un CV indiquant les éléments biographiques et le parcours du candidat,
- un dossier artistique actualisé présentant le travail de l'artiste en un exemplaire papier, avec CD, éditions... Le CHU d'Angers et l'association Entr'Art se réservent le droit de dupliquer et de conserver ces documents (sauf demande expresse du candidat),
- un argumentaire présentant les motivations de l'artiste pour candidater à cette résidence de recherche au sein du CHU d'Angers (1 page format A4),
- une courte présentation de la motivation à croiser sa recherche artistique avec un autre champ de la création artistique, en précisant quel champ est envisagé et, éventuellement, le nom et les références de la personne envisagée (cv et dossier artistique),
- toute pièce permettant de prouver que l'artiste candidat est en règle avec ses obligations fiscales et sociales (pour la sécurité sociale : numéro d'ordre à la maison des artistes ou à l'Agessa ou autre ou équivalent étranger, pour les obligations fiscales : n° de SIRET ou équivalent étranger ou toute autre pièce prouvant que le candidat est en règle avec ses obligations fiscales).

Le candidat s'engage à être capable de pouvoir échanger en langue française avec les personnes qui viendront à sa rencontre lors de la résidence de la résidence au CHU.

Dans le dossier adressé à l'association Entr'Art doit être présent une copie numérique de l'ensemble du dossier de candidature (sur clé usb, cd/dvd-rom ou envoi dématérialisé via wetransfer à debelet@chu-angers.fr - attention pas d'envoi sous la forme de pièces jointes à un mail, ce type d'envoi sera automatiquement détruit).

Les dossiers sont à envoyer par voie postale <u>jusqu'au 12 mai 2017</u> inclus à :
Association Entr'Art - CHU Angers - Secrétariat Général
4, rue Larrey - 49 933 Angers Cedex 09

## Les critères de choix :

Les dossiers seront présentés en mai 2017 au comité de sélection composé du chef de service du département de soins de suite et de soins de longue durée, des référents des différentes unités de soins concernés (aides-soignants, infirmières, cadres de santé), d'un représentant de l'association Entr'Art, de l'attachée culturelle du CHU, de la conseillère aux Arts Plastique de la DRAC et d'un expert (représentante de l'artothèque d'Angers).

### Les critères de choix sont :

- la qualité du travail de l'artiste et de son inscription dans une démarche contemporaine,
- la qualité de la note d'intention et la motivation exprimée par l'artiste vis-à-vis de la résidence en milieu hospitalier,
- la capacité des artistes à répondre au cahier des charges de la résidence,

## Contact CHU Angers / Association Entr'Art pour la résidence d'artiste :

Au secrétariat général - CHU Angers : Delphine Belet, service des affaires culturelles Tel. 02 41 35 78 60 / 06 68 41 69 49 - debelet@chu-angers.fr www.chu-angers.fr - page facebook : CHU Angers Culture

La résidence d'artiste est co-organisée et co-portée par l'association ENTR'ART et le CHU d'Angers. En amont de la résidence ou en cours de résidence, d'autres partenaires pourront être associés à ce projet.

En partenariat et avec le soutien de :







# ANNEXE 1 : Présentation du lieu de résidence

### Descriptif des unités du département de soins de suite et de soins de longue durée

La mission essentielle d'un service de soins de suite est de réduire ou prévenir les conséquences physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des limitations de capacités, en lien avec la maladie, et de promouvoir la réadaptation et la réinsertion des patients.

Les patients sont admis pour la plupart après une hospitalisation en court séjour.

#### Elle se décline en 5 axes :

la recherche de la récupération de l'autonomie antérieure ou de l'adaptation au handicap, l'éducation du patient et la gestion au quotidien de sa maladie,

la poursuite et le suivi des soins et du traitement,

la préparation de la sortie et la réinsertion,

l'accompagnement du patient en fin de vie.

Les services de soins de suite et de soins de longue durée comptent 8 unités, 210 lits et 4 filières : l'unité de soins de suite polyvalents à orientation rééducation (SPOR - 36 lits: accompagnement, rééducation, projet de vie individuel, soutien aux actes de la vie quotidienne), les unités de soins de suite polyvalents à orientation gériatrique (SPOG - 72 lits : accompagner, compenser les déficiences, préserver la dignité, respecter le droit à conserver une vie sociale), les unités de soins post chirurgicaux, médicaux et oncologiques (CHOM - 92 lits : soins de support, soins palliatifs, soins médicaux et post-chirurgicaux lourds), l'unité d'accueil de patients en état végétatif chronique ou état pauci-relationnel (VCE - 8 lits) et l'unité d'hospitalisation de jour - patients obèses dédiée à la médecine bariatrique (8 places).

Répartis dans chaque service, 40 patients sont en soins de longue durée, le service est leur lieu de vie.

Ces prises en charge en soins de suite nécessitent :

un travail et une réflexion en équipe interdisciplinaire,

une étroite collaboration avec les services d'origine des patients afin d'assurer la cohérence dans la continuité des soins,

une relation d'accompagnement privilégiée avec le patient et sa famille, une forte attention des soignants à maintenir le lien social des patients.

## La résidence de création au département de soins de suite et de soins de longue durée

Il s'agira de la 10<sup>ème</sup> résidence d'artiste au département de soins de suite et de soins de longue durée.

2008 : François Marcadon - http://cargocollective.com/francoismarcadon

2009 : Farida Le Suavé - www.faridalesuave.fr/

2010: Michel Gerson - www.collectifr.fr/reseaux/michel-gerson

2011 : Chimène Denneullin - www.collectifr.fr/reseaux/chimene-denneulin

2012 : Cécile Benoiton - http://www.collectifr.fr/reseaux/cecile-benoiton

2013: Evor - www.evor.fr/

2014 : Marie-Noëlle Deverre - www.marienoelledeverre.com

2015: Nathalie Dubois - http://nathalie-dubois.com

2016 : Livia Deville - http://www.reseaux-artistes.fr/dossiers/livia-deville

### Localisation du lieu de résidence :

Le département de soins de suite et de soins de longue durée, lieu d'accueil de la résidence, est situé à 5 kilomètres du centre ville d'Angers, à Saint-Barthélémy d'Anjou.

Adresse : 43 rue des Claveries - Saint Barthélémy d'Anjou (49)

Accès en transport en commun : bus ligne 12 - arrêt Claverie

Le CHU met à disposition de l'artiste une chambre à l'internat. Les repas du midi et du soir peuvent être pris en charge sur demande pour la durée de présence en résidence.

Des vues de l'atelier sont consultables sur le facebook « chu angers culture ».

# ANNEXE 2 : présentation de l'artothèque de la Ville d'Angers



L'artothèque d'Angers est un lieu de diffusion de la création contemporaine grâce au prêt des œuvres originales de sa collection et à une politique d'expositions et d'activités régulières. Elle est également un lieu d'initiation et de sensibilisation à l'art d'aujourd'hui. Depuis le 1er avril 2013, l'artothèque est rattachée aux musées d'Angers. Ce rattachement crée une véritable complémentarité entre les deux structures et offre de nouvelles perspectives de développement, tant à l'artothèque qu'aux musées, qui peuvent ainsi croiser leurs approches, leurs publics, leurs pratiques et faire dialoguer leurs collections.

## La collection et le prêt

La collection compte aujourd'hui environ 1100 œuvres originales de plus de 400 artistes. L'artothèque réunit chaque année un jury de professionnels pour faire le choix de nouvelles acquisitions : estampes, dessins, photographies - principalement consacrées au paysage - et, depuis peu, des vidéos. Toutes les œuvres sont mises à la disposition des publics. Le prêt de deux mois renouvelable donne à chacun le temps de construire sa propre relation à l'œuvre dans la vie quotidienne : à la maison, à l'école ou dans l'entreprise.

### Les expositions, rencontres et actions de sensibilisation

L'artothèque organise plusieurs expositions par an, dans et hors les murs. En lien avec la collection, ces expositions présentent l'actualité du travail d'un ou plusieurs artistes d'envergure nationale et internationale, en alternance avec des artistes émergents de la région. Elles éclairent sur certaines questions de l'histoire récente ou de l'actualité de l'art.

L'artothèque organise également des rencontres avec les artistes ou des professionnels. Elle accueille et accompagne tous les publics dans le choix des œuvres, les visites d'expositions ou les projets pédagogiques. Elle propose aux écoles et associations du département des ateliers d'initiation aux techniques, telles que l'impression lithographique ou la photographie. Ces ateliers, mobiles et gratuits, sont conduits par des professionnels engagés dans la création contemporaine.

#### Artothèque

75 rue Bressigny - 49100 Angers

Accès libre et gratuit aux horaires d'ouverture, du mardi au samedi : 14h-18h

tél: 02 41 24 14 30 - artotheque@ville.angers.fr Responsable de l'artothèque: Elodie Derval